

Le 22 juin 2019 : 19^{ème} Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et de tissus, et de reconnaissance aux donneurs

Lancement d'une campagne inédite

 #tousdonneurs

Pour faire progresser la connaissance de la loi et rassembler la population autour du don d'organes et de tissus, l'Agence de la biomédecine lance un concept inédit : une campagne digitale pour s'emparer du sujet afin que tout le monde sache que nous sommes tous donneurs d'organes.

Faire connaître la loi : nous sommes tous donneurs, et c'est bien car on peut tous un jour être receveur

Le principal objectif de cette journée est de faire prendre conscience à la population que tout le monde est un donneur potentiel d'organes et de tissus, à moins de s'y être opposé de son vivant. La loi sur le don d'organes et de tissus reste mal connue même si elle progresse : en 2018, 24% des Français connaissent la loi en spontané, ils étaient 7% en 2015¹.

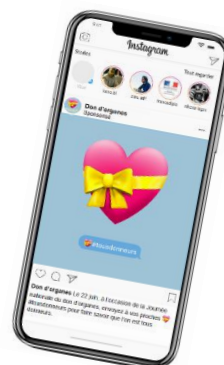
Une campagne inédite « participative »

En France, au premier trimestre 2019 selon l'Arcep, 45 milliards de messages sms ont été envoyés. Nous utilisons les sms et les réseaux sociaux pour parler de n'importe quel sujet, qu'il soit grave ou léger, car il est souvent plus facile d'écrire les choses que de les dire à l'oral. Ces messages s'accompagnent le plus souvent de symboles, encore plus pratiques pour exprimer ses sentiments. Ainsi, en moyenne 1 sms sur 2 s'accompagne d'un emoji. Et un emoji envoyé sur 2 est un cœur.

Le cœur est symbole fort en tant qu'organe du corps ainsi que pour représenter la générosité. Le message de l'emoji cœur emballé d'un ruban : en donnant ses organes, on sauve des vies.

L'Agence de la biomédecine invite donc le plus grand nombre de personnes à envoyer à leurs proches l'émoticône « cœur emballé » suivi du hashtag #tousdonneurs afin que tout le monde sache qu'on est tous donneurs d'organes et de tissus.

Cette campagne sera présente sur les réseaux sociaux grâce à un dispositif spécial « cœur emballé ».



¹ Institut Viavoice 2019 (voir fiche 4 du dossier de presse)



#tousdonneurs

Le 22 juin envoyez ce message à vos proches
pour faire savoir que l'on est tous donneurs

Rappel de la loi : Chaque Français est un donneur présumé d'organes et de tissus à moins qu'il ait exprimé de son vivant le refus d'être prélevé. Il n'existe pas de registre du « oui ». Ce n'est qu'en cas d'opposition qu'il convient de faire connaître son refus de prélèvement en s'inscrivant sur le registre national des refus ou en confiant son opposition à un proche, par écrit ou de vive voix.

Le rôle et les missions de l'Agence de la biomédecine

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale d'État, placée sous la tutelle du ministère de la santé. Créée par la loi de bioéthique de 2004, elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Son rôle transversal le lui permet.

En matière de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus, l'Agence de la biomédecine :

- Gère la liste nationale d'attente de greffe et le registre national des refus ;
- Coordonne les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons ;
- Garantit que les greffons prélevés sont attribués aux malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes d'équité ;
- Assure l'évaluation des activités médicales qu'elle encadre ;
- Promeut et développe l'information sur le don, le prélèvement et la greffe.

Contacts

PRPA pour l'Agence de la biomédecine

Isabelle Closet : isabelle.closet@prpa.fr / 01 77 35 60 95

Anaïs Jacquin : anais.jacquin@prpa.fr / 01 46 99 69 62